



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial



*Date de publication : 26 juillet 2017*



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

## Numéro spécial

### Délégations de signature

Arrêté préfectoral n° 2017/895 du 26 juillet 2017 portant délégation de signature à Mme Isabelle DELAUNAY Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est au titre du Centre National pour le Développement du Sport

Date de publication : le 26 juillet 2017



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

## ARRETE PREFECTORAL 2017/ 895

portant délégation de signature à

**Mme Isabelle DELAUNAY**

**Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
de la région Grand Est**

**au titre du Centre National pour le Développement du Sport**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST  
PREFET DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code du sport notamment ses articles R411-12, R411-21 à 24 et R421-1 à 425-1,
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2006-248 du 2 mars 2008 portant création du Centre National pour le développement du sport
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, portant nomination de Madame Isabelle DELAUNAY, inspectrice principale de la jeunesse et des sports, en qualité de Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- VU la convention en date du 20 juillet 2006 établie entre le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Centre National pour le Développement du Sport, et notamment son article 2 ;

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

VU la décision de la Directrice générale du Centre National pour le Développement du Sport n°2017-43 portant nomination de Madame Isabelle DELAUNAY, Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Grand Est, en qualité de déléguée territoriale adjointe du Centre National pour le Développement du Sport en région Grand est ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Madame Isabelle DELAUNAY, Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Grand Est, en tant que déléguée territoriale adjointe du Centre National pour le Développement du Sport, à l'effet de :

- signer tous les courriers, certificats, accusés de réception, pièces comptables et conventions relatifs aux dossiers de subvention,
- mettre en œuvre, après avis de la commission, l'attribution des concours financiers, dans la limite du montant des crédits notifié par le Directeur Général de l'établissement, ou le rejet des demandes de subvention,
- mettre en œuvre le reversement de concours financiers dans les conditions prévues par le règlement général de rétablissement,
- transmettre au Directeur Général du CNDS, les décisions d'attribution ou de reversement des subventions en vue de leur mise en paiement ou de leur recouvrement par l'agent comptable de rétablissement.

**ARTICLE 2** : En tant que déléguée territoriale adjointe de l'établissement, Madame Isabelle DELAUNAY adressera au Préfet de la région Grand Est un compte-rendu d'utilisation des crédits alloués.

**ARTICLE 3** : Madame Isabelle DELAUNAY, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents relevant de son autorité. Cette subdélégation fera l'objet d'un arrêté spécifique, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Général du Centre National pour le Développement du Sport et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 26 JUIL. 2017

Le Préfet,



Jean-Luc MARX